



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

27-2018. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve , le compte rendu de la séance du 7 mars 2018.

28-2018. OBJET : Compte administratif – Budget Eau - 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2017	112 756,98 €
Recettes – Exercice 2017	150 874,78 €
Excédent Exercice 2017	38 117,80 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	336 401,38 €
Résultat cumulé Fonctionnement 2017	374 519,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2017	21 279,71 €
Recettes – Exercice 2017	12 629,50 €
Déficit – Exercice 2017	-8 650,21 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	105 425,41 €
Résultat cumulé Investissement 2017	96 775,20 €
Résultat de clôture 2017	471 294,38€

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Vote, , et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

29-2018. OBJET : Compte Administratif - Budget Commune - 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2017	1 275 438,76 €
Recettes – Exercice 2017	1 323 615,13 €
Excédent Exercice 2017	48 176,37 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	298 214,16 €
Part affectée à l'investissement exercice 2017	0€
Résultat cumulé fonctionnement 2017	346 390,53€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2017	184 905,33 €
Recettes – Exercice 2017	129 400,65 €
Déficit – Exercice 2017	-55 504,68 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	82 647,69 €
Résultat cumulé investissement 2017	27 143,01€
Résultat de clôture 2017	373 533,54 €

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, , et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

30-2018. OBJET : Comptes de gestion 2017 – Budgets Commune et Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titre définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

31-2018. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'année 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 374 519,18 €,

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 9 avril 2018

Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2017	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2017	374 519,18€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2017	96 775,20 €
RESTES A REALISER 2017 EN DEPENSES	2 133,29 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	374 519,18€
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	96 775,20 €

32-2018. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017, Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 346 390,53 €

Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2017	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2017	346 390,53 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2017	27 143,01 €
RESTES A REALISER 2017 EN DEPENSES	6 200,00 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	0€
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	346 390,53 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 143,01 €

33-2018. OBJET : Fixation du taux des trois impôts locaux pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , Décide de fixer le taux des trois impôts locaux pour l'année 2018 comme suit :

	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
Taxe d'habitation	12,30%	12,30%
Foncier bâti	13,50%	13,50%
Foncier non bâti	63,38%	63,38%

34-2018. OBJET : Budget primitif Eau 2018

Le 1^{er} Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2018 :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	510 589,18 €	Dépenses	464 744,38 €
Recettes	510 589,18 €	Recettes	464 744,38 €

La lecture du budget primitif de 2018 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé

Le budget a été signé par tous les membres présents.

35-2018. OBJET : Budget primitif Commune 2018

Le 1^{er} Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2018 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 492 259,53 €	Dépenses	370 272,68 €
Recettes	1 492 259,53 €	Recettes	370 272,68 €

La lecture du budget primitif de 2018 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé

Le budget a été signé par tous les membres présents.

36-2018. OBJET : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Décide d'allouer une subvention de 6 000 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

37-2018. OBJET : Subventions aux associations communales

L'Adjoint chargée de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aikido	550,50
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 571,48
Amis du jardin	352,00
Anvol	872,00
Donneurs de Sang	268,00
FNATH Section Volmerange et Environs	200,00
Kick Boxing Club VLM	2 776,50
OHV	6 854,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Club de l'Amitié	218,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Chorale Yema Gospel	818,00
Vétérans Club	218,00

La dépense sera imputée à l'article 6574.

38-2018. OBJET : Subventions à diverses associations hors Commune

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

-La Pédiatrie Enchantée : 100 €

-Souvenir Français : 50 €

-AFEP (écrivain public) : 600 €

-Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Metz : 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

39-2018. OBJET : Travaux sylvicoles en forêt communale pour 2018

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2018. Il s'agit de travaux de cloisonnement d'exploitation, de protection contre le gibier et de plantation. Le devis de l'ONF pour ces travaux est 23 212,75 € HT (25 689,51 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,
Approuve le programme des travaux sylvicoles pour 2018 pour un montant de 23 212,75 € HT (25 689,51 € TTC).

40-2018. OBJET : Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Monsieur le Maire expose aux conseillers la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL et la C.C.C.E. concernant le terrain situé section 6 n°239/28 sur la ZA Langenberg/rue de Dudelange. Il est prévu sur cette parcelle un projet communal de transformation du bâtiment existant, avec création de cellules commerciales et éventuellement d'une maison d'assistantes maternelles. L'EPFL interviendra en mettant en œuvre une opération foncière comprenant l'acquisition des biens et leur gestion. La convention est conclue pour une durée de cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Approuve la convention de maîtrise foncière opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la Commune concernant le terrain section 6 n°239/28
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

41-2018. OBJET : Informations

42-2018. OBJET : Divers